AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-5-77418178

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427) Tél. (78) 62.20.30 (P. 426 & 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 82 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 25 Avril 1977

VIGNE

CONCOURS de DETECTION des MALADIES de la VIGNE

Comme chaque année, la Station organise un concours de détection des maladies de la vigne entre toutes les personnes touchées par notre bulletin abonnées ou non.

Ce concours concerne les maladies de la vigne :

- Mildiou sur feuilles
- Black-rot sur feuilles
- Brenner (rougeot pathologique)
- Botrytis (pourriture grise) sur feuilles et râfles.

Ce concours étant destiné à localiser les premières attaques de ces maladies apporte un renfort indispensable à notre réseau d'observations et permet d'ajuster au plus près les conseils de nos bulletins.

De ce fait seuls les envois les plus précoces sont récompensés par un abonnement gratuit à notre bulletin et à la revue "PHYTOMA", dans les limites suivantes :

- Zones d'appellations : 1er envoir de chaque commune
- Zones hors appellations : 3 premiers envois de chaque région naturelle de notre nomenclature, mais dans des communes différentes

= Mentionner sur l'envoi : date et lieu de récolte de l'échantillon, cépage, nom de la personne ayant récolté l'échantillon.

BLACK-ROT - BRENNER -

Dans les foyers habituels de ces maladies, il sera prudent d'appliquer un traitement entre les stades E et F de la vigne (2 à 4 feuilles déployées). Les traitements ultérieurs seront fonction de l'évolution qui sera observée.

= Contre le black-rot, on utilisera une des formules suivantes :

- produit cuprique à 500 gr/hl de cuivre métal
- Captafol, captane ou folpel à 175 à 180 gr/hl de mat. act.
- Dichlofluanide ou zinèbe à 250 gr/hl de m. a.
- Mancozèbe, manèbe ou propinèbe à 280 gr/hl de m. a.

= Contre le brenner :

- produit cuprique à même dose ou "cuivre + zinèbe" aux doses conseillées contre le mildiou.
- Captafol à 120 gr/hl de m. a.
- Mancopper, mancozèbe ou manèbe à 280 gr/hl de m. a.

marques commerciales :

- Captafol : Difosan FLO ; Orthodifolatan liquide
- Captane : 15 spécialités
- Dichlofuanide : Euparène
- Folpel (ou phaltane) : 16 spécialités
- Mancopper : Dithane C 90
- Mancozèbe : Dithane M 45 ; Sandozèbe
- Manèbe : 16 spécialités
- Propinèbe : Antracol

P. 1273

/...

- Zinèbe : Phynèbe ; Dithane Z 78 ; Zinox ; Microneb ; Sepineb ; Zinosan.

OIDIUM sur cépages sensibles

Nous rappelons que la protection doit commencer dès le stade "3 feuilles".

PYRALE - Cette chenille parait en recrudescence, notamment dans le Beaujolais, depuis 2 ou 3 ans. Dans les vignes où des dégâts ont pu être constatés l'an dernier et si aucun traitement à l'arsénite de soude n'a été effectué cette année, appliquer autour du stade "3 feuilles" un traitement à l'Acéphate (orthène) à 75 gr/hl de mat. act., ou au méthomyl (Lannate) à 62,5 gr/hl de m. act. (125 gr pour 2 hl ou 625 gr pour 1 000 l) ce dernier produit étant préférable dans les vignes où des pullulations d'araignées rouges ou jaunes sont à craindre.

ARBRES FRUITIERS et PETITS FRUITS

TAVELURES sur pommier et poirier -

La protection devra être maintenue dans les seules situations où des traitements ont déjà été conseillés.

Toutefois en présence des premières taches apparues vers le 15 Avril dans quelques situations particulièrement favorables, la généralisation des traitements n'interviendra pas moins de 8 jours après la prochaine période humide de quelque importance.

OIDIUM du pommier -

la reprise de la végétation après les périodes froides que nous avons subies représente une phase particulièrement critique pendant laquelle la protection devra être correctement assurée, notamment en période chaude et calme.

BACTERIOSE du noyer -

Depuis le dernier bulletin la végétation a très peu évolué de sorte que le second traitement ne s'impose pas encore, sauf en cas de pécipitation importante survenue depuis le 22 Avril.

DIDYMELLA sur framboisier -

En toutes régions, la protection devra être maintenue ; les contaminations primaires n'étant pas terminées.

INFORMATIONS MARAICHERES

LAITUE de SERRE - Mildiou et Botrytis -

L'état sanitaire de la culture dépend essentiellement de la qualité de la protection en pépinières. En conséquence les traitements seront effectués tous les 5 jours de la levée jusqu'à la plantation en vue de combattre le mildiou et le botrytis si nécessaire.

Les produits à utiliser sont les suivants (dose m.a/à l'are)

- contre le mildiou : mancozèbe 16 gr - zinèbe 20 gr en pulvérisation. Ces fongicides peuvent être utilisés en poudrage.
- contre le botrytis (pourriture grise) : benomyl, carbendazime 6 gr, méthylthiophanate 7 gr, promidione 7 gr 5 (commercialement ROVRAL), thirame 20 gr.

Le thirame peut avoir sur les plantules une action dépressive. Dès la plantation, il est recommandé d'assurer une bonne protection en traitant immédiatement après celle-ci ou dans les heures qui suivent l'arrosage. Ensuite les traitements seront renouvelés tous les 5 à 7 jours suivant la rapidité de la croissance des laitues, le dernier traitement devant se situer au plus tard lorsque les laitues ont de 15 à 18 feuilles ou lorsqu'elles recouvrent la moitié de la surface du sol. Lors de chaque traitement en pulvérisation il est conseillé d'utiliser l'un des fongicides actifs contre le mildiou et un autre contre le botrytis.

Le Chef de Circonscription phytosanitaire "Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.